

## Modification de la directive sur le jardinage et les garden center

*Rappel: la directive du 1<sup>er</sup> avril a été édictée sous réserve de décisions fédérales*

Suite aux décisions annoncées ce jour par le Conseil fédéral, la directive sur le jardinage et les garden center a été harmonisée

- Il n'y a plus de distinction entre types de garden center (*avec ou sans zone d'alimentation*)
- La précommande par téléphone ou voie électronique est obligatoire
- L'installation d'une zone de chargement extérieure pour le retrait des achats est obligatoire

**Pour résumer: système du «pick and pay» pour tout le monde, avec application des mesures sanitaires usuelles.**